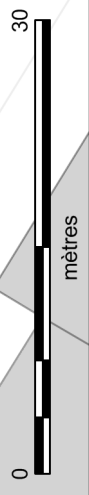
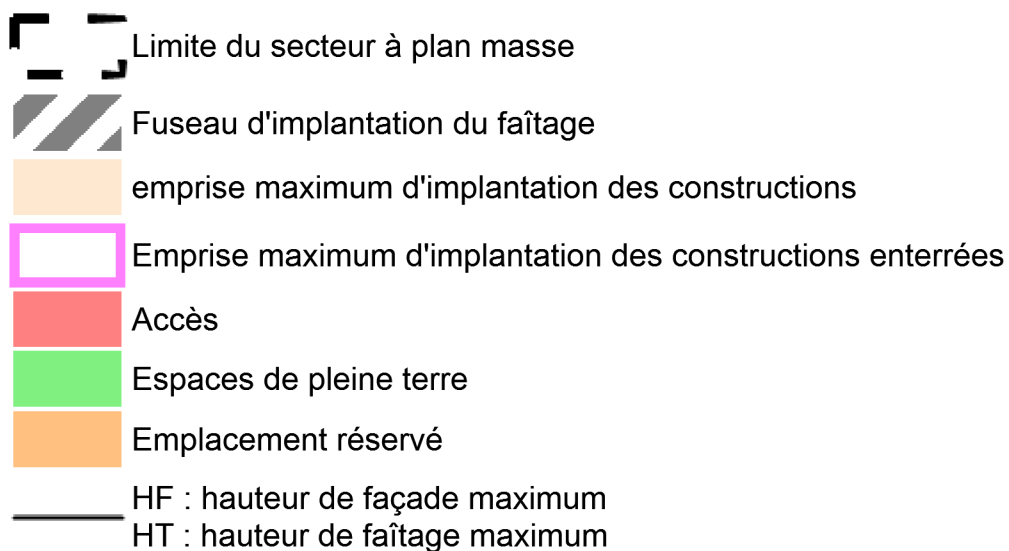


Site Pole Emploi Secteur à Plan Masse

Révision prescrite le 28 mars 2003
Projet de révision arrêté le 23 juin 2006
Révision approuvée le 25 mai 2007

Modifiacation simplifiée n° 5 adoptée le 15 juin 2016





Gabarit-enveloppe règles de prospect s'appliquant :

- façade EST : HT inférieure ou égale à $D1 + 3.5$ mètres
- façade OUEST : HT inférieure ou égale à $D2 + 10.5$ mètres

où HT est la hauteur de toiture

et :

- * D1 est la distance par rapport aux limites séparatives coté Est,
- * et D2 est la distance par rapport à l'axe S
constitué par la limite séparative la plus proche côté Ouest,

-la création d'une hauteur maximale de faîtage de 21.50 m NGF
inscrite dans le fuseau d'implantation du faîtage